



Grande collecte des papiers

Le SMICTOM est lauréat de l'appel à projet d'Ecofolio dont l'objectif global est d'atteindre 60% de recyclage des papiers en 2018.

En 2014, dans le cadre d'un appel à projet remporté auprès d'Ecofolio, le SMICTOM des Forêts avait déjà installé des colonnes d'apport volontaire pour les papiers dans chaque commune. En 2017, le SMICTOM souhaite intensifier son action sur les papiers, d'une part en installant de nouvelles bornes, d'autre part en mettant en place des partenariats avec les associations des écoles du territoire.

Ces partenariats vont permettre à la fois de sensibiliser les enfants aux consignes de tri et de financer des projets pédagogiques. En effet, une partie des bénéfices réalisés grâce à la collecte des papiers dans les bornes d'apport volontaire sera reversée à l'association de l'école (40 € par tonne de papier, somme répartie par commune entre les différentes écoles au prorata du nombre d'élèves).

Le SMICTOM proposera de réaliser des collectes ponctuelles de journaux grâce à une benne spécifique qui sera mise à disposition des associations des écoles. La tonne de journaux (uniquement) sera alors rémunérée 70 €. Cette action se fera en partenariat avec l'entreprise Cellaouate (29) qui transforme les journaux en isolant écologique.

Plus de renseignements : www.jadoptelezérodechets.fr

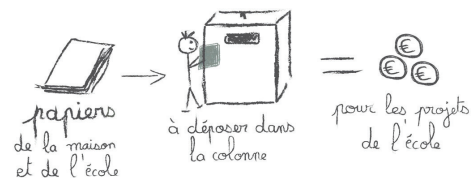


Ensemble, donnons une seconde vie à nos gravats

Suite à l'expérimentation depuis février 2016 en déchèterie de Melesse, cette nouvelle filière de valorisation va être étendue à la déchèterie de St Aubin d'Aubigné. Les gravats valorisables seront traités localement à Liffre par la SOTRAV, où ils seront broyés pour être réutilisés.

L'entreprise SOTRAV est équipée pour recycler de nombreux matériaux que l'on regroupe sous le terme générique de « gravats » : le béton de déconstruction, les parpaings, les bordures et béton coulés en place ainsi que les pierres naturelles. Taille minimum des gravats : 5 centimètres.

Une benne spéciale est installée pour récupérer les matériaux valorisables. Les « autres gravats » tels que les faïences, les porcelaines, les carrelages et la terre, pourront toujours être déposés dans la benne qui leur était destinée.



Les papiers à déposer dans les colonnes

- * papiers et enveloppes
- * courriers et lettres
- * catalogues et magazines
- * livres et cahiers
- * publicités et prospectus ...

Mettez vos journaux de côté
pour les collectes exceptionnelles !

LES DÉCHÈTERIES PASSENT À L'HEURE D'HIVER

À compter du 1^{er} novembre, les déchèteries passent à l'heure d'hiver : fermeture à 17h !



JOUR FÉRIÉ ... COLLECTE DÉCALÉE

Lorsqu'une semaine comporte un jour férié, la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est reportée au lendemain, à partir du jour férié. En cas de jour férié, les déchèteries sont fermées.

Prochains jours fériés :

- * Mercredi 1^{er} novembre
- * Samedi 11 novembre

